

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

GENERALITES

Toute commande implique de la part de l'acheteur, l'acceptation des présentes conditions. De ce fait, aucune clause contrainte ne peut être opposée si nous ne l'avons pas formellement acceptée.

Les conditions font partie intégrante de nos propositions et de nos confirmations de commandes.

FOURNITURE

Les caractéristiques mentionnées sur nos notices, prospectus, et documents publicitaires n'ont qu'une valeur indicative. Nous nous réservons le droit de procéder à toutes modifications que nous jugerons opportunes, et cela sans préavis.

MINIMUM DE FACTURATION

- Montant HT minimum de facturations : 120€ HT, hors frais de transport.
- Pour une commande inférieure à 80€, paiement exigible sur place, ou avant expédition.
- Pour toute commande inférieure à 100€, imputation de 35€ de frais administratifs.

LIVRAISON

Le délai de livraison commence à courir après la réception de la commande.

Qu'elle qu'en soit la cause, un retard dans la livraison ne peut donner lieu à pénalité, ni à dommages et intérêts, ni annulation de commande, sauf accord de notre part. Si en cas de force majeure, nous ne pouvons respecter les délais annoncés, l'acheteur ne pourra en aucun cas annuler sa commande.

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire même si elles sont expédiées Franco. Il lui appartient de vérifier les colis à l'arrivée, et s'il y a lieu d'exercer ses recours contre le transporteur.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises désignées ci-dessus restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix. (loi du 25/01/85 – Article 115-121 et 122)

LES PRIX

Les prix, délais et autres renseignements indiqués verbalement ou par téléphone ne nous lient que lorsqu'ils sont confirmés par écrit.

Sauf indications contraires, les prix de nos propositions, devis et tarifs sont révisables sur la base des fluctuations légales en vigueur à la date de la livraison. Nos prix sont établis en Euros, hors taxes, pour matériel départ nos ateliers à St Germain Laval (77130).

Nos matériels sont livrés dans l'emballage de notre choix.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Sauf conventions spéciales acceptées d'un commun accord, nos conditions de règlement sont les suivantes :

-Par traite ou billet à ordre à 30 jours date de facture.

-Par chèque ou virement.

-En cas de retard du paiement des pénalités seront facturées à 1 fois et demi le taux de l'intérêt légal.

Loi n°92 – 1442 du 31 décembre 1992.

-En cas d'ouverture de compte, un paiement par chèque ou virement sera réclamé, la marchandise sera expédiée à réception du paiement en intégral.

GARANTIES

Nos matériels sont garantis par certificat de conformité contre tous vices de construction. Cette garantie est limitée au remplacement pour et simple du matériel reconnu éventuellement défectueux par nous-mêmes. En cas d'impossibilité de remplacement du matériel reconnu défectueux, cette garantie se limite au Pièces, hors main d'œuvre, déplacement et retour en atelier.

CONTESTATIONS

En cas de contestation relative à une fourniture ou son règlement, le Tribunal de commerce de Seine-et-Marne MELUN est seul compétent, quelles que soient les conditions de la vente et le mode de paiement, même cas d'appel de garantie ou de pénalité de défendeurs.